



## Retracting pour achat véhicule neuf

Par **koly**, le **04/01/2011** à **20:14**

Bonjour,

Nous avons signé un bon de commande pour un véhicule neuf le 31/12/2010 pressés par la fin de la prime à la casse.

L'achat du véhicule devait se faire à un crédit mais le vendeur a noté "achat comptant" dans la mesure où selon lui on trouverait ensemble, une solution de financement plus tard. Le vendeur a ajouté qu'afin de bénéficier de la prime, il fallait signer immédiatement le bon de commande.

Nous avons contacté la banque ce jour. Elle nous a refusé le prêt après une simple simulation car ce crédit nous fait dépasser le seuil fatidique des 33% d'endettement. Nous en avons informé le vendeur de suite pour annuler la vente, mais contrairement à ce qu'il nous a annoncé, il dit ne pouvoir rien faire.

Précision utile, le bon de commande qui a été utilisé et qui a été signé par nous est celui d'un véhicule d'occasion, il disait n'en avoir plus pour véhicule neuf. Ce document ne comporte donc pas les conditions générales de vente dont nous devons avoir connaissance pour effectuer cet achat en connaissance de cause.

Pouvons nous dans ces conditions envoyer une lettre recommandée pour annuler cette vente?